L'AVENIR

DU

Canada-Français

PAR

ARTHUR SAINT-PIERRE



MONTRÉAL
IMPRIMERIE DU MESSAGER
1092, rue Bordeaux

1909

J R Desnoyers.
1926. .75

EN VENTE CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES

L'AVENIR

DU

Canada-Français

PAR

ARTHUR SAINT-PIERRE



MONTRÉAL

IMPRIMERIE DU MESSAGER

1092, rue Bordeaux

1909

PRÉFACE

Les événements se précipitent autour de nous et nous entraînent, où? nous n'en savons rien. Les hommes politiques qui devraient nous diriger, opportunistes pour la plupart, semblent absolument étrangers à nos inquiétudes comme à nos espérances patriotiques. Ils ne paraissent pas se douter qu'il existe en Amérique une question de race et que cette question est entrée ou entrera bientôt dans sa phase aigüe. Nous serions un peuple de 50 millions, protégé contre toute influence extérieure par plusieurs siècles de culture *ethnique*, que leur sécurité, réelle ou affectée, ne serait pas plus grande. Plusieurs d'entre eux, poussant encore plus loin un si dangereux aveuglement, nous prêchent tous les jours l'union des races et la nécessité des compromis, sans prendre garde qu'ils achèvent d'énerver notre fierté nationale avec leurs prétendus compromis, qui ne sont en réalité, que d'humiliantes capitulations.

Une réaction s'impose. J'ai voulu y contribuer pour ma part en publiant cette étude dont le plus grand et peut-être le seul mérite, est la sincérité. Qu'on veuille bien la lire avec toute l'honnêteté que j'ai mise à l'écrire et, l'on pourra peut-être encore refuser d'en accepter les conclusions; on ne pourra nier, il me semble, que ces conclusions découlent des considérants inattaquables par lesquels je les ai motivées.

Arthur SAINT-PIERRE

L'avenir du Canada-français

Aux jeunes de l'Association Catholique de la jeunesse canadienne-française cette étude est "camaradement" dédiée.

Dans la préface de son histoire des *Origines de la France Contemporaine*, Taine raconte que lorsqu'il eut atteint l'âge de 21 ans, il ne voulut pas exercer son droit de suffrage, donner un vote qui aurait pu avoir une influence décisive sur les destinées de sa patrie, sans connaître d'abord l'état de la France, ses idées, ses mœurs, ses opinions et... son avenir. A nous, qui, sans doute, ne sommes pas des Taine, mais qui avons l'ambition, non seulement de voter en connaissance de cause mais encore, d'exercer une influence aussi intelligente et aussi efficace que possible dans notre milieu immédiat; à nous dont l'avenir national offre un problème tout aussi obscur et tout aussi troublant que l'avenir de la France n'en a jamais présenté, puisque c'est notre existence même qui est en jeu; à nous donc, à nous surtout il importe de savoir ce que cet avenir nous réserve, ce que nous devons en craindre, ce que nous avons le droit d'en attendre, vers quelle voie nous avons le devoir, dans la mesure de nos forces, de l'orienter.

Autre considération: s'il est vrai qu'en histoire surtout, le présent n'est, ou dans tous les cas ne devrait être, que la préparation de l'avènir, il faut de toute nécessité, si nous ne voulons pas perdre notre temps, gaspiller nos forces et nos énergies à la conservation d'un état de chose qui ne doit pas durer, ou à la lente et pénible élaboration d'une constitution destinée à crouler, il faut de toute nécessité, dis-je, que nous ayons la perception aussi claire et aussi nette que possible, du but à atteindre.

Chercher quel est ce but, en quel sens nous devons évoluer si nous voulons rester fidèles à notre histoire et à nos traditions, voilà donc ce que je me suis proposé de faire en entreprenant cette étude.

I

D'abord, et afin de mettre toutes les consciences à l'aise, voyons si nous pouvons, sans manquer à la loyauté que nous devons à l'Angleterre, chercher en dehors d'elle, une solution à l'inquiétant problème de nos destinées nationales.

Et comme ici, tout autre témoignage pourrait paraître suspect, je laisserai parler quelques hommes d'État anglais des plus distingués dont il serait absolument ridicule de mettre en doute, ou la haute intelligence ou la parfaite loyauté.

Voici donc ce que disait, dans un grand discours prononcé devant la chambre des Communes d'Angleterre, en 1865, le premier ministre d'alors, Lord Palmerston: «Si les provinces canadiennes se sentaient

assez fortes pour vivre d'une vie autonome et si elles ne désiraient plus conserver les liens qui les attachent à nous, nous leur dirions 'Que Dieu vous conduise et vous donne la force de vous maintenir comme nation''.[1]

Lord John Russell, le successeur de Lord Palmerston, ne pensait pas autrement que lui sur ce sujet; voici ce qu'il écrivait quelques années plus tard, à la page 209 de son livre intitulé *Souvenirs et Conseils* (*Recollections and Suggestions*) : « Il n'est guère nécessaire de dire que lorsque la majorité, dans une de nos colonies, déclarera, par ses représentants, qu'elle désire se séparer de nous, il ne faudra en aucune façon tenter de la retenir. Les fautes commises par Geo. Grenville, Charles Townsend et Lord North ne pourront jamais se répéter. »[2]

Enfin, il y a quelques mois à peine, parlant devant le *Canadian Club*, de Montréal, Lord Milner, homme politique éminent et bien connu pour ses opinions impérialistes, déclarait que «d'ici 50 ans, le Canada devra choisir entre l'indépendance et l'impérialisme et que, s'il veut se séparer de l'Angleterre, aucune influence extérieure ne cherchera à l'en empêcher. »

Après de pareilles déclarations faites par de tels hommes, il est permis de conclure que l'Angleterre ne s'opposerait pas à une déclaration d'indépendance de notre part, que dans tous les cas, et c'est tout ce que je voulais prouver, nous pouvons en toute sécurité de conscience, orienter nos destinées nationales au meilleur des intérêts de notre pays, sans nous embarrasser d'aucun scrupule de loyauté.

[1] Cité par Ed. de Nevers dans *L'Avenir des Canadiens-Français*. . . . .

[2] Cité par Mercier dans sa conférence sur l'avenir du Canada.

Et c'est heureux, car l'état colonial, même avec la large autonomie dont nous jouissons, ne peut pas être considéré comme un état définitif. Pas plus que les individus, les peuples, surtout les peuples civilisés, ne naissent pour vivre éternellement en tutelle «et l'affranchissement des colonies est un événement que l'histoire nous montre comme inévitable[1] ».

Turgot écrivait déjà en 1750: «Les colonies sont comme les fruits mûrs qui ne tiennent à l'arbre que jusqu'à leur maturité; devenues suffisantes à elles-mêmes, elles font ce que fit Carthage, *ce que fera l'Amérique* ».

Nos orateurs et nos journalistes ont pas mal abusé, surtout en ces dernières années, de la comparaison des fruits mûrs, mais cela ne lui a rien enlevé de sa justesse et je crois qu'en 1750, elle était originale. Au surplus, et c'est là tout ce qui importe, la prophétie de Turgot s'est réalisée pour presque toute l'Amérique du Sud, de même que pour la plus grande partie de l'Amérique du Nord, et je crois qu'on serait bien en peine de dire pourquoi elle ne se réaliserait pas pour le Canada.

Les considérations qui précèdent sont générales et peuvent s'appliquer à toutes les colonies; examinons maintenant les causes particulières à notre pays, dont la réunion ou l'aggravation devra faire éclater un jour ou l'autre, et peut-être plus tôt que nous ne le pensons, le lien colonial.

L'immigration d'abord. — D'un pays qui est déjà, suivant l'expression de M. Henri Bourassa, «une absurdité géographique», on est en train de faire une absur-

[1] Ch. Tailly des Taurines.

dité politique. Près d'un million d'immigrants, ramassés pour la plupart dans les bas-fonds des grandes villes européennes, ont été depuis 10 ans, transportés dans l'Ouest Canadien. D'ici 5 ans, si la politique d'immigration que nous avons actuellement est continuée, et rien n'indique qu'elle doive être abandonnée, au contraire, un autre million d'étrangers aura envahi notre pays.

Inutile de dire que la mentalité de ces nouveaux venus, que leurs aspirations et leurs idéals diffèrent radicalement de la mentalité, des aspirations et des idéals des habitants de ce pays.

De plus, les immigrants qui nous viennent d'Europe quittent leur pays pour fuir, quelquefois la persécution, presque toujours la pauvreté et la misère; de sorte que, même quand c'est le sang anglais le plus pur qui coule dans leurs veines, ils n'ont rien qui les attache bien fortement à la patrie qu'ils ont quittée. Dans les moments de crise, il ne faudrait pas que l'Angleterre comptât trop sur leur loyauté.

Mais là n'est pas encore le plus grand danger. Le nombre des immigrants qui nous viennent des États-Unis va toujours en augmentant, à tel point que l'immigration américaine a pris, en ces dernières années, les proportions d'un véritable envahissement ou, si vous l'aimez mieux, d'une annexion par anticipation. De 1903 à 1907 inclusivement, 270,000 américains ont traversé nos frontières et se sont établis en Canada[1]; et on dit qu'au cours de cette année seulement il nous en viendra près de 100,000.[2]

[1] Statistiques officielles.

[2] Il nous en est venu 80,000 environ.

Ce mouvement ressemble beaucoup à celui qui précéda l'annexion du Texas, et dont l'histoire est racontée en détail par M. H. Lee Child dans un livre intitulé en style biblique *The taking of Naboth's Vineyard.*

Un autre historien américain, M. D. Edwards, parle quelque part dans son histoire du Texas «d'individus qui vont demander des concessions à un gouvernement, bien décidés à faire passer s'il est possible *pugnis et calcibus* les terrains qui leur seront concédés sous l'autorité d'un autre gouvernement.» Je ne crois pas me tromper en affirmant que les américains à qui notre gouvernement donne gratuitement des «homesteads», ont les mêmes intentions qu'avaient les colons américains qui s'établirent au Texas avant l'annexion.

Il ne faudrait pas croire, en effet, que du moment qu'il a affranchi nos frontières, l'immigrant américain s'attache si passionément à notre pays, qu'il en vient à oublier la grande république, notre voisine; la vérité est qu'il conserve pour le drapeau étoilé un amour tellement bruyant, tellement débordant, que les loyalistes de l'Ouest s'en sont alarmés. Il faut croire aussi que l'*Union Jack* était plutôt négligé par une bonne partie de la population manitobaine par exemple, puisque la législature de cette province a cru devoir adopter une loi pour en rendre l'usage obligatoire.

Dans une revue des principales causes qui devront tôt ou tard nous séparer de l'Angleterre, il ne faut pas oublier de mentionner le prodigieux pouvoir d'assimilation des américains. Il est évident, en effet, que si ce pouvoir n'a pas été exagéré, les quelques centaines de mille américains établis dans l'Ouest, et

auxquels plusieurs milliers de leurs compatriotes viennent s'ajouter chaque année, constituent, étant donné cette arrière-pensée d'annexion, qu'il n'est pas injuste de leur supposer, un danger permanent pour la suprématie de l'Angleterre, par l'influence considérable qu'ils doivent nécessairement exercer sur les éléments ignorants, et par conséquent malléables, venus d'Europe qui les entourent, et même sur la vieille population, relativement peu nombreuse, du pays.

Dans cet ordre d'idée, il me reste encore à mentionner les tendances séparatistes qui se sont déjà vigoureusement manifestées au sein de la population canadienne elle-même.[1] Ce serait pour le moins de la naïveté de conclure que ces tendances n'existent plus parce que depuis quelques années, on n'en entend pas parler.

Pour réagir contre ces causes multiples qui chaque jour nous éloignent d'elle de plus en plus, pour nous retenir sous son sceptre, l'Angleterre n'a qu'une chose à nous offrir: la fédération impériale. Et la fédération impériale, qui exigerait non seulement de la part des colonies, mais de la mère-patrie elle-même les sacrifices d'intérêts divers et considérables, impossibles à concilier, est un rêve qui a, heureusement, entre autres défauts, celui d'être irréalisable.

La séparation est donc inévitable, mais le jour où elle s'accomplira, sera pour nous l'un des plus dangereux et des plus critiques de notre histoire, car nous aurons à choisir entre diverses formes de gouvernement

[1] En 1849, quand fut signé le fameux manifeste annexioniste.

qui s'offriront à nous, ou que l'on voudra nous imposer, et de la décision que nous prendrons alors, dépendra, dans une large mesure, notre survivance ou notre disparition comme peuple.

Ces formes de gouvernement entre lesquelles nous aurons à faire un choix ne sont pas nombreuses, nous les connaissons d'avance et nous pouvons, dès maintenant, nous rendre compte assez exactement des avantages et des dangers inhérents à chacune d'elles.

Quelles sont-elles et laquelle nous offrirait le plus de sécurité et de garanties, voilà sur quoi il me reste à m'expliquer. dans ma seconde partie

II

Mais avant d'aller plus loin et, en manière de préparation et d'explication à ce qui me reste à dire, jetons un regard en arrière. Il y a 40 ans, nous avons fait avec la majorité anglaise de ce pays un contrat que, pour notre part, nous avons scrupuleusement respecté, cependant que nos co-contractants ne manquaient pas une seule occasion d'en violer les clauses les plus essentielles.

L'article 93, de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, contient entre autres choses, ce qui suit: «Dans chaque province, la législature pourra exclusivement décréter des lois relatives à l'éducation» — mais, «Rien dans ces lois ne devra préjudicier à aucun droit ou privilège conféré lors de l'union par la loi, à aucune classe particulière de personnes, relativement aux écoles séparées».

Cette restriction apportée au pouvoir législatif des provinces en matière d'éducation, avait pour but de

protéger les minorités contre l'intolérance des majorités et devait assurer à nos compatriotes d'Ontario, du Nouveau-Brunswick, du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest, la permanence de leur système d'écoles séparées.

Quand le Manitoba fut admis dans la confédération, en 1870, l'article 23 de l'acte du Manitoba se lisait comme suit: «L'usage de la langue anglaise et de la langue française sera facultatif dans les débats des Chambres de la législature, mais dans la rédaction des archives, procès verbaux et journaux de ces chambres, l'usage de ces deux langues sera obligatoire. Et dans toute plaidoierie ou pièce de procédure devant les tribunaux il pourra être également fait usage de ces deux langues. Les actes de la législature seront imprimés et publiés dans ces deux langues».

Une clause de l'acte d'union des Territoires du Nord-Ouest reconnaissait aussi le français tout comme l'anglais, langue officielle de ces Territoires.

Or en 1890, 20 ans à peine après son entrée dans la confédération, la province du Manitoba abolissait à la fois, et l'usage officiel de la langue française et les écoles séparées. Vers le même temps un Canadien-français, l'honorable Joseph Royal, signait la trop fameuse ordonnance de Régina qui abolissait le français comme langue officielle dans les Territoires du Nord-Ouest dont il était le Lieutenant-Gouverneur. C'était le Nouveau-Brunswick qui avait battu la voie, et dès 1873, les écoles séparées avaient vécu dans cette province. En 1906 enfin, le gouvernement fédéral créait deux nouvelles provinces dans les Territoires du Nord-Ouest et leur donnait une Constitution qui privait

presque complètement nos compatriotes de là-bas de leurs écoles séparées. Dans la province d'Ontario, on n'a pas encore aboli les textes de loi qui garantissent aux Canadiens-Français de cette province leur droit à des écoles séparées, mais ceux qui ont lu ce qui s'est écrit à ce sujet, depuis quelques mois, dans *la Patrie* et dans *l'Action Sociale* savent que, dans la pratique, l'usage de ce droit est entouré de telles restrictions qu'il est devenu presque illusoire.

Ajoutons que la langue française à Ottawa, encore qu'elle soit reconnue comme langue officielle, est de plus en plus négligée, j'allais dire ostracisée. Nos représentants au parlement fédéral ne forment plus que le quart à peine de la députation, et, grâce à l'immigration qui nous déborde, notre influence dans les affaires fédérales devient de plus en plus insignifiante. Déjà en 1896 M. Ludovic Brunet, dans une consciencieuse étude intitulée *La Province du Canada* pouvait écrire, sans que sa prédiction parut ridicule ou même invraisemblable, qu'un jour viendrait où un député anglais se lèverait de son siège pour demander l'abolition de la langue française, et l'obtiendrait.

Voilà quelles ont été pour nous au point de vue national, les conséquences de la confédération. En présence de ces faits incontestables, une conclusion s'impose: c'est qu'il serait souverainement imprudent pour nous de conclure un pacte perpétuel, de nous ériger en république libre en union avec une majorité sans cesse grandissante, qui nous a déjà donné tant de preuves de son intolérance et de son injustice.

L'annexion aux États-Unis nous offrirait encore moins de sécurité et de garanties. Et, d'abord, elle pré-

senterait les mêmes dangers considérablement aggravés. En effet, quelle importance pourrait avoir un peu plus de trois millions de Canadiens-Français au milieu d'une population anglaise ou anglicisée de plus de 90 millions d'âmes? Et puis, comme le disait dans un éloquent discours, prononcé au Parc Sohmer le 29 novembre 1892, feu l'avocat J. T. Cardinal: «Où est la clause de la constitution américaine qui reconnaisse l'usage officiel du français au congrès de Washington? Où est donc la loi aux États-Unis qui reconnaisse les écoles séparées?»

Et si cette clause, si cette loi n'existe pas, c'est donc dire qu'en entrant dans l'Union américaine nous nous trouverions placés vis-à-vis la race anglo-saxonne dont il nous faudrait adopter pour toute notre vie publique la langue, les coutumes et les lois, dans une position d'humiliante infériorité. Je ne sais s'il y a des Canadiens-Français ayant assez peu de fierté nationale pour accepter cette humiliation, ou s'il y en a d'autres assez naïfs pour s'imaginer que la république américaine amenderait sa constitution par considération pour nous; mais s'il y en a, ils sont également bien à plaindre, car il leur manque quelque chose dans le cœur ou dans le cerveau.

Mais ce n'est pas seulement dans le domaine fédéral que l'annexion serait pour nous un véritable désastre, ses conséquences déplorables se feraient sentir jusque dans notre province. Sans doute, la constitution américaine accordant aux différents états une autonomie encore plus grande que celle dont jouissent les provinces dans la confédération canadienne, la population française de Québec pourrait garder ses institutions et

imposer la reconnaissance officielle de sa langue dans les limites de son état, mais combien de temps croit-on que nous pourrions conserver ces avantages? N'est-il pas certain qu'à peine annexée aux États-Unis, la province de Québec serait envahie par les capitalistes et les spéculateurs américains attirés par l'appât de ses immenses richesses naturelles? Or ces capitalistes et ces spéculateurs ne viendraient pas seuls, mais ils amèneraient à leur suite la main-d'œuvre nécessaire à l'exploitation de leurs industries. Cette foule d'étrangers aurait bientôt fait de nous mettre en minorité et, l'assimilation et la lâcheté d'un certain nombre des nôtres aidant, (la chose s'est déjà vue, n'est-ce pas?) de nous imposer leur langue et leurs mœurs.

Que ce ne sont pas là des craintes chimériques, il est facile de le démontrer. Je rappelais, il y a quelques instants, les pertes que notre race a subies, les injustices dont elle a été la victime dans les provinces anglaises du Canada, prenons maintenant nos exemples aux États-Unis.

En 1860 la Louisiane était encore exclusivement française; les débats de la législature s'y faisaient en français, la justice y était administrée en français, l'éducation s'y donnait en français. Après la guerre de Sécession, cet État fut envahi par l'émigration et bientôt le parlement, les tribunaux, les écoles elles-mêmes s'anglicisèrent. En 1898, l'abolition de la langue française comme langue officielle, venait consommer la ruine de l'influence française dans la Louisiane. Moins de 40 ans avaient suffi pour faire d'un état français un état anglais.

Des faits semblables se sont passés dans diverses

parties des États-Unis et notamment dans le Michigan. Voici ce qu'écrivait à ce sujet, il y a quelques années, un de nos publicistes les mieux renseignés sur les questions franco-américaines, M. Télesphore St-Pierre: «75 ans après la prise de Québec en 1835, le Michigan était encore terre française: on parlait d'y faire imprimer les lois en français et de faire subventionner les écoles françaises par l'État. Vinrent les premiers chemins de fer, amenant avec eux milliers sur milliers d'émigrants et 15 ans après, l'influence française n'était plus qu'une quantité négligeable dans une région que les nôtres avaient conquise à la civilisation. Les émigrants de la province de Québec qui sont allés au Michigan depuis 50 ans, et ils sont nombreux, n'ont pu rien changer à cette destinée, l'émigration européenne leur faisait constamment contre-poids».

«Changez les dates et vous aurez la même histoire dans le Wisconsin, dans l'Illinois, dans le Minnesota, dans le Missouri et jusqu'en Louisiane.»

Et moi j'ajoute: «Que l'annexion s'accomplisse et vous aurez la même histoire dans la province de Québec elle-même».

Je conclus donc: S'il est vrai, comme j'ai essayé de le démontrer, que la continuation indéfinie du *statu quo* est impossible, que la fédération impériale est une chimère et que notre union à perpétuité avec la majorité anglaise de ce pays ou notre entrée dans la fédération américaine amèneraient infailliblement la disparition de notre race, nous avons l'impérieux devoir de préparer l'affranchissement complet et définitif du Canada français, car là, et là seulement est le salut.

Cette solution aurait un double avantage: d'abord,

en nous donnant le contrôle de l'émigration, elle nous permettrait de nous garantir contre le danger d'être débordés par les étrangers, et puis, et surtout, en rendant à notre race sa fierté et sa confiance en elle-même, perdues hélas! depuis si longtemps, elle la rendrait capable de résister à ce que Edmond de Nevers a appelé avec tant d'énergie et de justesse «l'assimilation par le mépris».

Et je n'ignore pas que cet affranchissement ne se fera pas tout seul, ni que pour l'accomplir nous ayons besoin de beaucoup d'énergie et d'une forte dose d'optimisme, aussi n'est-ce pas là ce que j'ai voulu dire. Je prétends seulement que l'œuvre de notre indépendance demanderait un effort, très grand il est vrai, mais dont nous sommes encore capables et que, si nous n'élevons pas cette barrière entre nous et les éléments étrangers et hostiles qui nous entourent, c'en est fait de la race française en Amérique. A ceux qui pourraient objecter que séparer ainsi du reste du pays, un territoire dont je n'ai pas, et pour cause, défini les limites, mais dans lequel, évidemment, les Canadiens-Français devront être en majorité, ce serait livrer sans défense à leurs ennemis les groupements français disséminés en Amérique, je réponds que, jusqu'ici, nous n'avons pu rien faire pour nos compatriotes des provinces anglaises; que la majorité a pu édicter contre eux et leur appliquer des lois spoliatrices, sans que nous ayons rien tenté pour leur venir en aide. J'ajoute que l'influence morale d'un pays français indépendant et fortement constitué en Amérique, serait d'un secours autrement utile à ces compatriotes sur le sort desquels on éprouve des craintes malheureusement trop bien fondées, que l'influence de

nos votes de citoyens du Canada ou de la fédération américaine.

Les pessimistes diront peut-être: «Une nation française indépendante en Amérique? C'est un rêve irréalisable! l'anglo-saxonisme nous entoure, nous tient, et ne nous lâchera pas; l'américanisme nous enserre et nous ne pourrons pas échapper à son étreinte. Que nous le voulions ou non, quoique nous disions et quoique nous fassions, nous sommes fatalement destinés à entrer dans l'union américaine ou du moins à former, avec les Anglais de ce pays, une nation canadienne. La fédération impériale elle-même, que vous ridiculisiez tout à l'heure, est d'une réalisation encore plus facile et plus probable que le rêve de séparation et d'isolement que vous formez pour notre race».

Et quand bien même je le croirais moi aussi, je dirais encore avec je ne sais plus quel conférencier français: «L'inévitable, il ne faut jamais l'accepter». Mais je n'en crois rien. Je suis, au contraire, de ceux qui ont foi en la mission providentielle de la race française en Amérique. Or, pour accomplir une mission quelconque, il faut vivre, et si, comme j'en suis convaincu et comme j'ai essayé de le faire voir, la complète indépendance de la race française est essentielle à son existence, la race française deviendra indépendante. «Mais il faudrait un miracle pour cela?» Pas nécessairement, mais quand bien même il en faudrait un, ce ne serait pas le premier dans notre histoire, je suppose!

Et puis, et enfin, la question pour le moment n'est pas là.

M. Hughes Leroux terminait par les paroles suivantes un article remarquable intitulé *Cité du monde*,

paru dans *le Petit Marseillais* et reproduit par *le Canada* de Montréal: «D'ici un quart de siècle, la carte du monde aura été bouleversée, les races auront conquis les bassins qui leur appartiennent».

«Il s'agit de savoir si nous serons les seuls à abdiquer le droit à la vie, à la personnalité morale; à substituer la guerre civile de classe à la défense française de la patrie.»

Voilà en effet, et plus encore pour nous que pour les Français de la vieille France, de quoi il s'agit. Nos ancêtres ont été les pionniers de l'Amérique du Nord et les premiers apôtres du christianisme et de la civilisation dans le nouveau monde. Un territoire plus grand que l'Europe a été le théâtre de leurs fatigues, de leur héroïsme, de leurs travaux surhumains. Sur un coin, encore vaste, de cet immense continent, leurs fils ont construit des temples, et établi leurs foyers et, malgré des luttes désastreuses, malgré des défaites lamentables, fait reconnaître leurs titres et leur droit de possession par leurs vainqueurs eux-mêmes.

Il s'agit de savoir si tant d'efforts auront été dépensés en vain; si, fils dégénérés d'hommes qui furent héroïquement patriotes, nous substituerons toujours la lutte pour le parti à la lutte pour la race. Il s'agit de savoir si nous voulons transmettre à nos fils l'héritage fabuleux dont nous sommes les dépositaires; si nos morts dans leurs tombes, continueront à entendre des voix françaises, ou bien si un jour un accent étranger viendra troubler leur repos. Il s'agit de savoir en un mot si nous voulons continuer à vivre, ou si nous nous prêterons, de gaîté de cœur, à des combinaisons politiques, qui équivaudraient au plus lâche et au plus déshonorant des suicides.

Dr. Jean Rodrigue

Desnoyers.